



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

plages

Question écrite n° 91134

Texte de la question

M. Daniel Fasquelle attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie sur la redevance liée à l'occupation du domaine public, en l'occurrence la plage, par les associations. Il s'étonne que des associations à but non lucratif aient à payer une redevance pour occuper la plage dans la mesure où, bien qu'elles jouent un rôle majeur pour la construction du lien social et l'exercice d'une citoyenneté active dans chacune de nos communes, elles connaissent pour beaucoup d'entre elles aujourd'hui des difficultés financières, conséquences souvent directes de la situation financière des collectivités. Il lui demande donc de tout mettre en œuvre afin de préserver l'existence de nombreuses associations menacées par ce type de redevance.

Données clés

Auteur : [M. Daniel Fasquelle](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 91134

Rubrique : Mer et littoral

Ministère interrogé : Écologie, développement durable et énergie

Ministère attributaire : Transition écologique et solidaire

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 novembre 2015](#), page 8282

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)